

La station préhistorique du Col des Roches près du Locle (Neuchâtel)

Autor(en): **Reverdin, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahresbericht der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte (Société suisse de préhistoire)**

Band (Jahr): **22 (1930)**

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-112022>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La station préhistorique du Col des Roches

près du Locle (Neuchâtel)

Par L. Reverdin.

Introduction.

Par M. P. Vouga.

Vers le milieu de novembre 1926, la «Feuille d'Avis des Montagnes» relatait la découverte faite par le lieutenant Chapuis, attaché aux douanes de Morteau, d'une station préhistorique à Chaillexon, au bord du Doubs, ainsi que d'un abri sous roche situé au Col des Roches, «au sud de l'entrée du tunnel de la route, côté suisse». Comme cette dernière station ressortissait des autorités neuchâtoises, je priai M. Chapuis de vouloir bien me renseigner à son sujet, ce qu'il fit très obligeamment, renonçant par là à poursuivre personnellement les recherches ébauchées pour accepter la collaboration de la Commission neuchâtoise d'Archéologie préhistorique. Le gouvernement français ayant délégué à l'étude du gisement de Chaillexon M. M. Piroutet, de Salins, archéologue particulièrement compétent en la matière, mais momentanément en Algérie, force nous fut d'attendre son retour pour l'examen en commun des gisements mis au jour. La visite des lieux n'ayant pu se faire qu'au début d'octobre 1927, c'est-à-dire trop tard pour qu'on pût songer à pratiquer des recherches peut-être de longue durée, les travaux furent renvoyés à l'année suivante et débutèrent effectivement le 15 juin 1928.

Dans l'intervalle, M. Piroutet avait publié plusieurs notes relatives tant à Chaillexon qu'au Col des Roches, et dont deux d'entre elles (1. 2)* avaient fait l'objet d'un article de M. le Dr. A. Jeannet, membre de la Commission neuchâtoise d'Archéologie préhistorique (3). M. Jeannet y résumait ainsi les conclusions de M. Piroutet relatives au gisement du Col des Roches: «La station... est située dans une carrière de matériaux d'empierrement, c'est un abri orienté au N.-E. On y a reconnu deux horizons archéologiques. L'inférieur, le plus ancien, est attribué à la fin de l'âge de la pierre taillée (Paléolithique), soit à l'Azilo-Tardenoisien. Les seuls objets rencontrés sont des outils en silex: deux pointes triangulaires et des lamelles portant souvent des encoches. Ce niveau n'est pas connu dans le Jura suisse occidental; il est par contre fort bien représenté dans la vallée de la Birse, entre Delémont et Bâle. Il faudrait, pour en confirmer l'âge, y découvrir des galets coloriés, analogues à ceux qui ont

* Voir la bibliographie p. 158.

été décrits et figurés par M. le Dr. Fritz Sarasin de la grotte de Birseck, près d'Arlesheim (Bâle-Campagne).»

«Dans les couches archéologiques supérieures à celle dont il vient d'être question, les restes d'industrie humaine sont plus abondants. Ce sont des gaines de hache en bois de cerf, un petit fragment de hache polie, des débris de poterie généralement mince et assez cuite, ornée parfois de petits mamelons coniques. L'anse véritable était déjà connue de ces lointains ancêtres. M. Piroutet pense que cette civilisation doit se paralléliser avec le niveau le plus ancien des palafittes de notre lac. Toutefois la présence de la poterie avec anse, qui y est inconnue et n'est apparue que plus tard, fera peut-être rajeunir quelque peu cet horizon.»

Dans cette note destinée au grand public, M. Jeannet ne pouvait évidemment entrer dans des détails trop techniques, et notamment relever la remarque très judicieuse de M. Piroutet qu'entre le niveau supérieur du Col des Roches et le niveau du lacustre le plus ancien „La seule différence consiste dans la présence, au Col des Roches, de l'anse véritable, mais toujours très petite, dès l'apparition de la céramique, tandis qu'elle n'apparaît que très tard dans les Palafittes du lac de Neuchâtel, beaucoup plus tard que dans le Jura salinois où elle fait pourtant défaut dans les niveaux inférieurs à haches polies, niveaux dont l'un, sans gaines de haches et à poterie sans mamelons, perforés ou non, apparaît comme plus archaïque encore que l'horizon de plus ancien du Néolithique lacustre neuchâtelois» (1, p. 184).

L'abri sous roche du Col des Roches, près du Locle, est situé derrière la dernière maison de la localité, à gauche de l'entrée du tunnel de la route qui conduit en France ou aux Brenets. Il surplombe d'une vingtaine de mètres un terrain vague au niveau de la route, dans lequel on reconnaît aisément un ancien sol de carrière. En effet, les roches calcaires qui forment le cirque si pittoresque du Col, constituées d'éléments délités par le gel, sont depuis fort longtemps exploitées pour l'excellente chaille qu'elles fournissent. Aujourd'hui l'exploitation porte essentiellement sur la partie droite de la route, mais elle n'a atteint cette partie qu'après épuisement presque total de la partie gauche. (Si nous employons ces termes de droite et de gauche, c'est uniquement en vue de permettre l'orientation de quiconque rechercherait sans boussole l'emplacement exact de l'abri, la droite correspondant au nord et la gauche au sud, contrairement à l'orientation générale de la région.)

Si l'exploitation n'a pas été totale, c'est précisément à l'existence de l'abri que nous le devons; les cendres des foyers successifs ayant sans doute considérablement diminué la valeur des matériaux extraits, le carrier a suspendu ses travaux pour se transporter vis-à-vis. Il est néanmoins évident, d'une part, que l'abandon du gisement exploité ne se fit qu'après qu'une notable partie de l'ancien habitat eut été irrémédiablement détruite, d'autre part, que le peu qui subsistait des anciens foyers a considérablement souffert des anciens travaux

et, plus tard, des intempéries. Si l'on ajoute à ces deux causes de destruction partielle la nécessité où s'est trouvé l'inventeur de l'habitat humain de pratiquer des sondages dans les rares vestiges en place afin de s'assurer de l'exactitude de ses hypothèses, on comprend immédiatement que nous ne pouvions nous attendre à faire dans cet abri des découvertes sensationnelles.

À dire vrai, M. Chapuis, lieutenant des douanes, à Morteau, qui découvrit l'abri et l'explora sommairement, n'y pratiqua pas des recherches systématiques, se bornant, ainsi qu'il nous l'a dit, à faire dérocher les matériaux et à récolter les trouvailles — silex et ossements — dans le cône d'éboulis qui ne tarda pas à se former. Il résulte de ce procédé, auquel M. Chapuis recourut faute de moyens suffisants, que les trouvailles faites n'offrent pas toute la garantie désirable en ce qui concerne leur gisement stratigraphique, quoique M. Chapuis ait pris soin de ne jamais faire dérocher plus d'un niveau à la fois. Rien n'empêche, en effet, qu'un silex tombé lors du dérochement d'un niveau déterminé ait échappé aux recherches immédiates pour se révéler seulement plus tard, lors de l'exploration d'un nouveau niveau. Le mal, toutefois, sauf en ce qui concerne le niveau supérieur, est bien moindre qu'il ne semble, car nos recherches stratigraphiques nous ont démontré que les couches inférieures, assez distinctes où M. Chapuis opéra ses sondages, se confondent dans la suite en un seul gisement, et sont par conséquent contemporaines.

Les recherches de la Commission neuchâteloise étaient destinées, avant tout, à préciser la stratigraphie du remplissage de l'abri, et, si possible, à dater le niveau supérieur relativement à la classification du néolithique lacustre issue des dernières fouilles entreprises par la Commission. Les travaux systématiques, pénibles et coûteux, ne purent être entrepris que grâce à la généreuse subvention de M. Lucien Cramer, Conseiller de Légation, à Genève, auquel nous adressons, une fois de plus, nos remerciements les plus chaleureux. Ils durèrent du 15 juin au 14 juillet 1928 et permirent de mettre au jour 360 objets, sans compter un nombre considérable d'éclats non retouchés. Bien que nous n'ayons pas dégagé tout l'abri jusqu'au roc primitif, il ne semble pas qu'il vaille la peine de les poursuivre pour la bonne raison que le niveau supérieur était presque totalement détruit au moment où nous avons commencé nos recherches, et que les autres niveaux constatés successivement se sont révélés aboutir finalement, au fond de l'abri, à une seule et même couche. M. Piroutet avait donc vu juste en reconnaissant l'existence de deux horizons archéologiques seulement.

Si nous avons tant tardé à publier le résultat — hélas fort maigre — de nos travaux, c'est que nous caressons toujours encore le projet de les poursuivre, non au Col des Roches, mais dans l'un ou l'autre des nombreux abris de la région. Cependant, M. Reverdin, du Muséum de Genève, bien connu par ses recherches en Dordogne en collaboration avec son maître Eugène Pittard, ayant bien voulu nous offrir son concours, nous en avons profité pour le prier de faire la monographie du matériel mis au jour. Son étude permettra probablement bien des rapprochements intéressants, et, si elle ne peut apporter de

conclusion définitive, servira tout au moins de base précieuse aux publications que nous prévoyons de nos recherches ultérieures. P. V o u g a.

Comme M. Vouga l'a annoncé il nous a semblé utile de dresser un inventaire détaillé, en l'illustrant autant que possible, du matériel recueilli dans la station du Col des Roches. Nous tenons tout d'abord à remercier vivement M. Vouga, d'avoir bien voulu nous en confier l'étude.

Ce travail sera un complètement aux notes déjà parues, sur cette station, qui présente, comme on aura pu le voir dans l'introduction, un intérêt très grand étant donné qu'on a cru pouvoir y déceler l'existence d'un niveau remontant soit à la fin de paléolithique soit à l'azilio-tardenoisien et d'un niveau néolithique ancien à caractères très particuliers.

I. Données stratigraphiques.

Les fouilles ayant eu lieu sur des points différents, nous indiquons ci-dessous, la superposition des divers niveaux, en mettant en regard la stratigraphie relevée par M. Vouga, d'après la première partie du journal des fouilles, et celle publiée par M. Piroutet (4).

Fouilles Vouga			Publication Piroutet		
Niveau			Niveau		
0	0—2,10 m	groise	A	0—2 m	groise
I	2,10—2,70 m	couche arch.	B	2—2,25 m	couche arch.
II	2,70—2,90 m	assise stérile	C	2,25—2,55 m	assise stérile
III	2,90—3,55 m	couche arch.	D	2,55—3,20 m	couche arch.
III'	3,55—3,60 m	cenclres, graviers	E	3,20—3,50 m	groise stérile
IV	3,60—4,10 m	}	F	3,50—5,50 m	couche arch.
V	4,10—4,40 m				
VI	4,40—4,55 m				
VII	4,55—4,95 m				

II. Etude détaillée des sept niveaux.

Niveau 0:

Cette couche superficielle est formée de 2 à 2,10 m de groise jaune. Elle n'a livré, et seulement dans sa partie inférieure, que des ossements et un unique éclat de silex. M. Piroutet y mentionne quelques bois de cerf tronçonnés et sectionnés.

Niveau I:

Couche archéologique de 0,25 à 0,60 m d'épaisseur, dont le sommet, sur 0,10 m environ, est presque complètement formé de cenclres, de sorte qu'il revêt une apparence bleutée. L'outillage rencontré (**Fig. 1**) comprend 11 silex travaillés et 2 éclats. Ce sont de belles lames terminées en pointes retouchées (1, 6, 8), des lames retouchées sur deux bords (2, 3, 4, 5) ou sur un seul (7), deux pointes de flèche dont une à base arrondie (9) et l'autre plus petite (10) à base légèrement concave. La dernière pièce (11), bien que faiblement retouchée, doit être

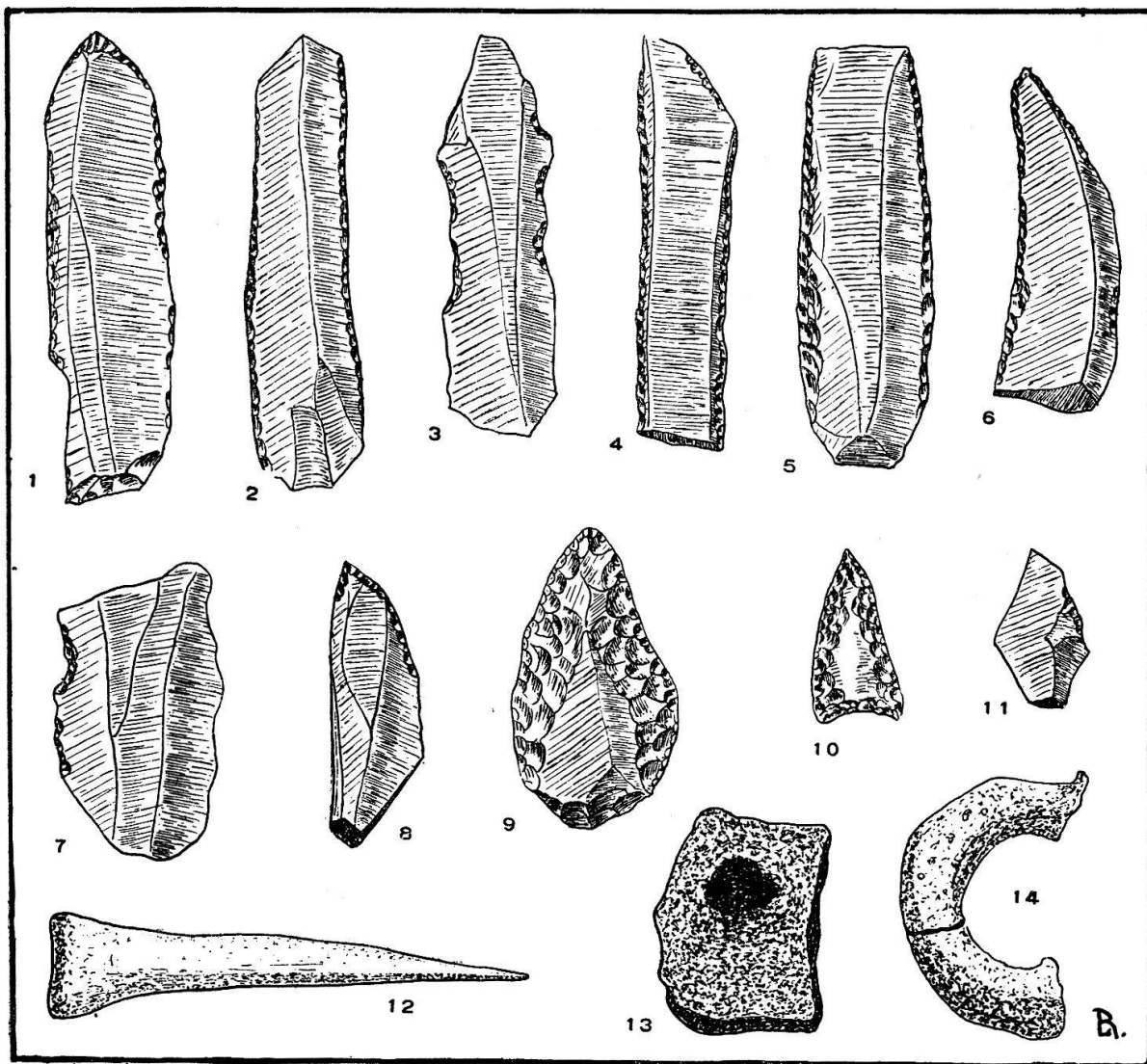


Fig. 1. Niveau I. Col des Roches. Echelle $\frac{3}{4}$.
Dessins de L. Reverdin.

considérée comme une pointe de flèche en travail. L'outillage osseux a fourni un beau poinçon poli en os (12) fait d'un fragment de métapode de chèvre ou de mouton. La poterie s'y est rencontrée sous la forme de nombreux petits tessons, dont un fragment avec mamelon non perforé (13) et une anse à section circulaire (14). M. Piroutet signale en outre pour ce niveau la présence d'un fragment de serpentine polie, provenant d'une hache.

Niveau II:

Couche entièrement stérile consistant en 0,20 à 0,30 m de groise gris jaune.

Niveau III:

C'est une couche archéologique de 0,65 m d'épaisseur, noirâtre. Elle a livré plus de 800 silex dont 600 ne sont que des éclats insignifiants. Les véritables instruments peuvent être groupés de la manière suivante:

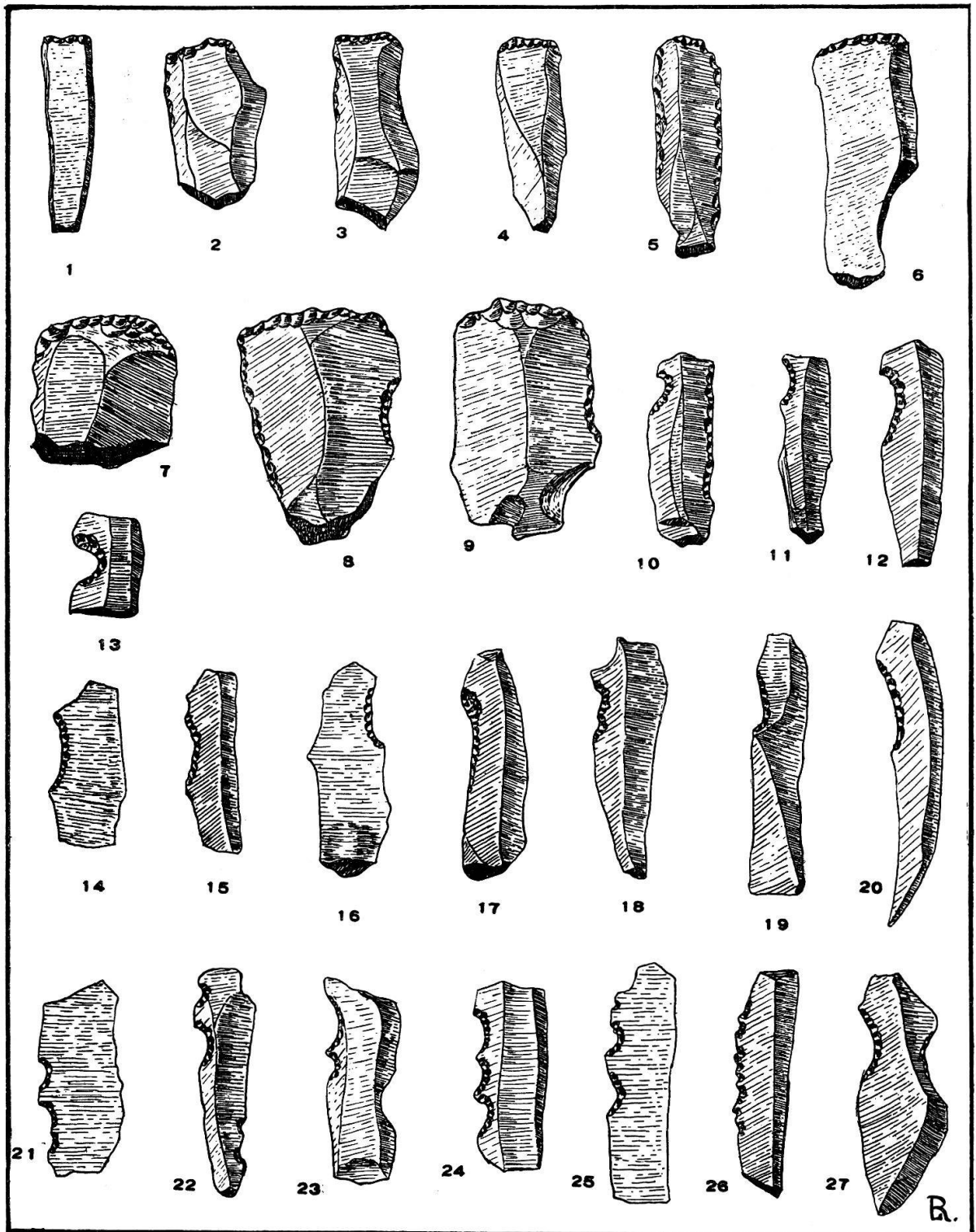


Fig. 2. Niveau III. Col des Roches. Grattoirs (1 à 9), pièces à coches (10 à 27).
 Echelle $\frac{3}{4}$.
 Dessins de L. Reverdin.

Nuclei: Au nombre d'une quarantaine, ils sont de taille moyenne et présentent un aspect assez irrégulier. Les plus grands ne mesurent que 0,06 à 0,07 m dans leur plus grand diamètre. Comme pour tout l'outillage silicieux, les

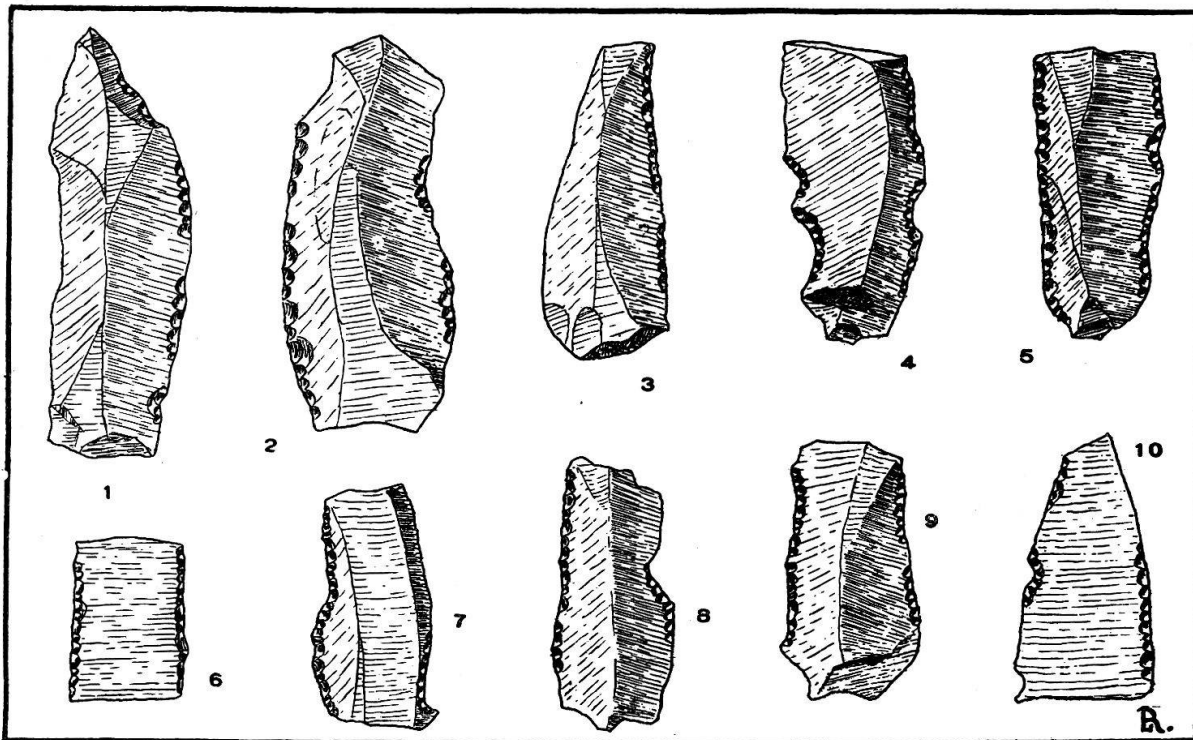


Fig. 3. Niveau III. Col des Roches. Lames retouchées. Echelle: $\frac{3}{4}$.
Dessins de L. Reverdin.

couleurs varient passablement en passant du blanc au gris rougeâtre. Ils proviennent de rognons silicieux de la région voisine qui sont de médiocre qualité, ce qui explique l'irrégularité des enlèvements.

Grattoirs (Fig. 2), (1 à 9): Au nombre d'une dizaine ils sont soit sur bout de petites lames, soit sur des lames larges. Dans la première série (1—6) on est frappé de leur irrégularité; la lame peut ne présenter aucune retouche sur les bords (1, 4, 6) ou une retouche peu marquée (2, 3). Pour les lames larges on constate également que les bords ne sont pas retouchés (7) ou faiblement (9). Mentionnons encore un ravissant petit grattoir circulaire, en dôme, qui typologiquement rappelle bien les petits grattoirs ronds de l'azylien (**Fig. 6, 10**).

Pièces à coches (Fig. 2): Une vingtaine de lamelles présentent des coches. On constatera que ces coches sont plus ou moins profondes et plus ou moins étendues. Les pièces figurées (10 à 13) sont plutôt à petites coches, les autres (14 à 20) à grandes coches. Il est rare que le bord opposé à la coche soit retouché (10). Les coches peuvent être multiples sur un même bord (21 à 25). La lamelle présente un tranchant en scie lorsque les coches sont très petites et très voisines les unes des autres (26). Une seule lamelle nous a montré deux coches opposées (27).

Lames (Fig. 3): Nous avons groupé sous le nom de lames les pièces larges dont le diamètre transversal dépasse 0,015 m. Cette série comprend 35 pièces, dont 10 seulement présentent des retouches. D'une manière générale leur aspect

irrégulier frappe à première vue et diffère sensiblement de celui des lames du niveau I. Deux sont terminées par une pointe (1, 10), les autres sont soit cassées à l'extrémité opposée au bulbe (4, 5, 6) soit simplement terminées par une troncature naturelle (2, 3, 7, 8, 9). Elles peuvent être retouchées sur un bord (1, 3) ou sur les deux bords. Les retouches ne sont vraiment belles que pour une ou deux de ces lames (2, 3, 5); elles sont aussi beaucoup moins étendues et régulières que sur les lames du niveau I.

Lamelles (Fig. 4): Nous rangeons sous cette rubrique 80 pièces dont le diamètre transversal ne dépasse pas 0,015 m. On peut les grouper en deux séries: celles qui ne présentent qu'une arête médiane ou à section triangulaire, et celles qui présentent deux ou plusieurs arêtes. Nous n'avons figuré que les lamelles retouchées, au nombre d'une vingtaine. Comme pour les lames on constatera également l'irrégularité de ces pièces. Les pièces (1 à 11) sont à une seule arête tandis que les autres (12 à 18) sont à deux arêtes. L'extension de la retouche est aussi très variable. Les lamelles terminées en pointe sont rares (8, 9, 10).

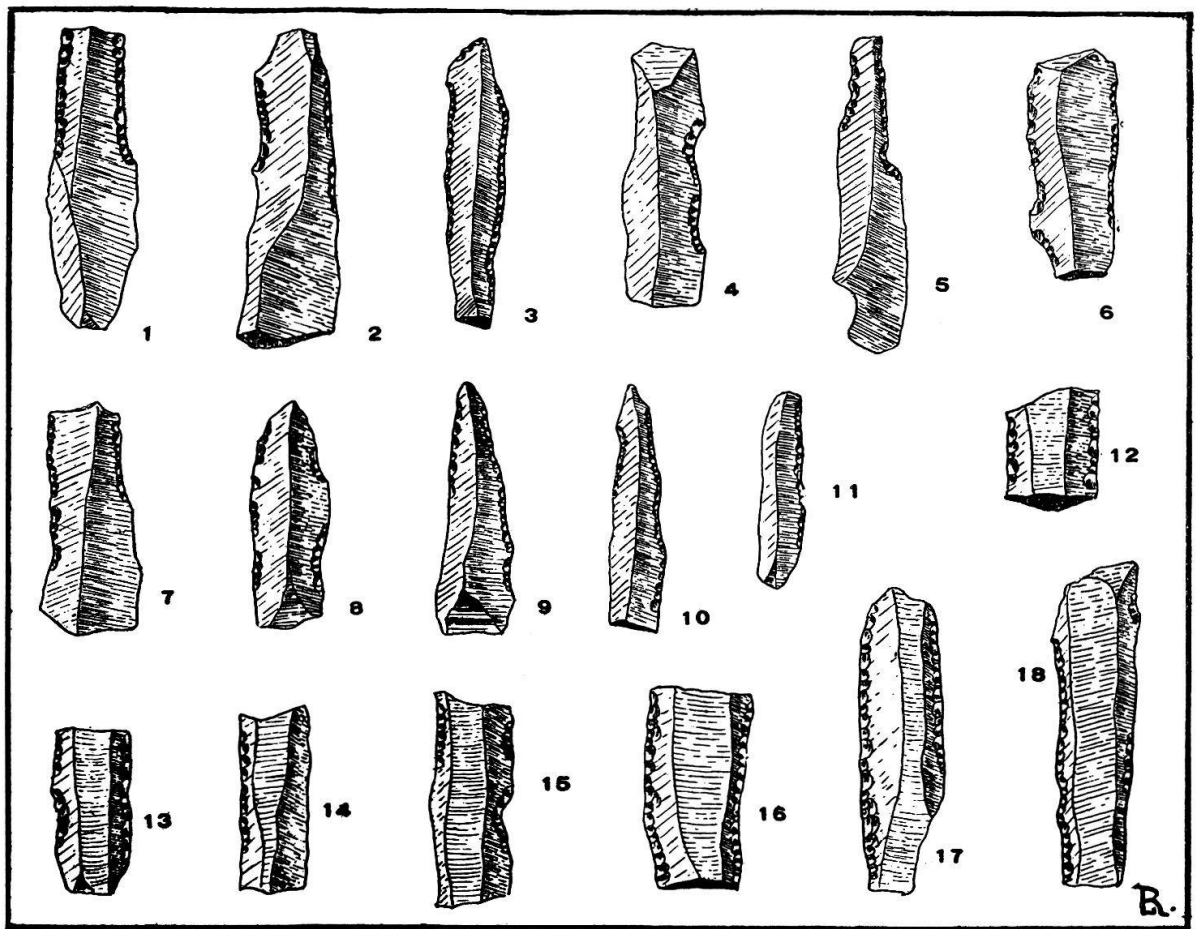


Fig. 4. Niveau III. Col des Roches. Lamelles retouchées à une arête médiane (1 à 11), à deux arêtes (12 à 18). Echelle: $\frac{3}{4}$.

Dessins de L. Reverdin.

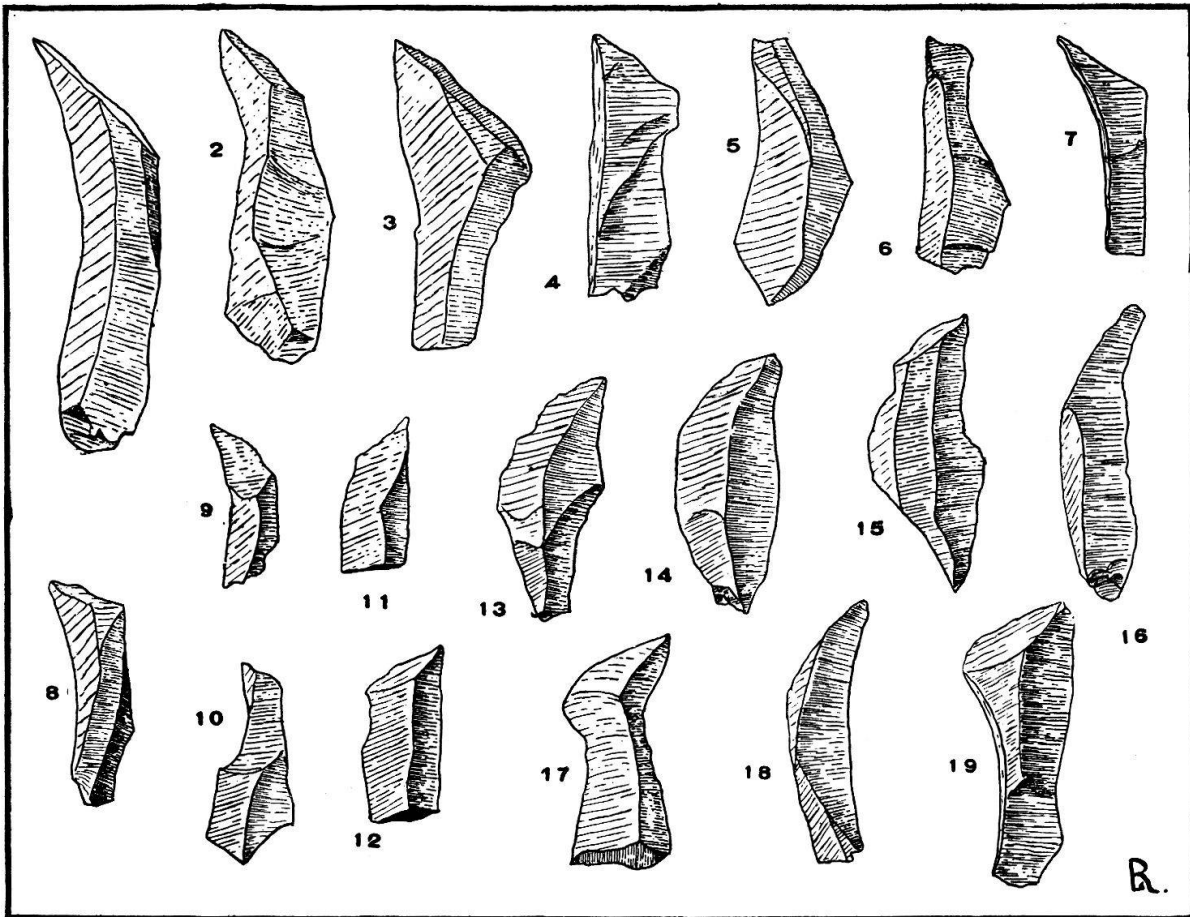


Fig. 5. Niveau III. Col des Roches. Eclats pointus. Echelle: $\frac{3}{4}$.
Dessins de L. Reverdin.

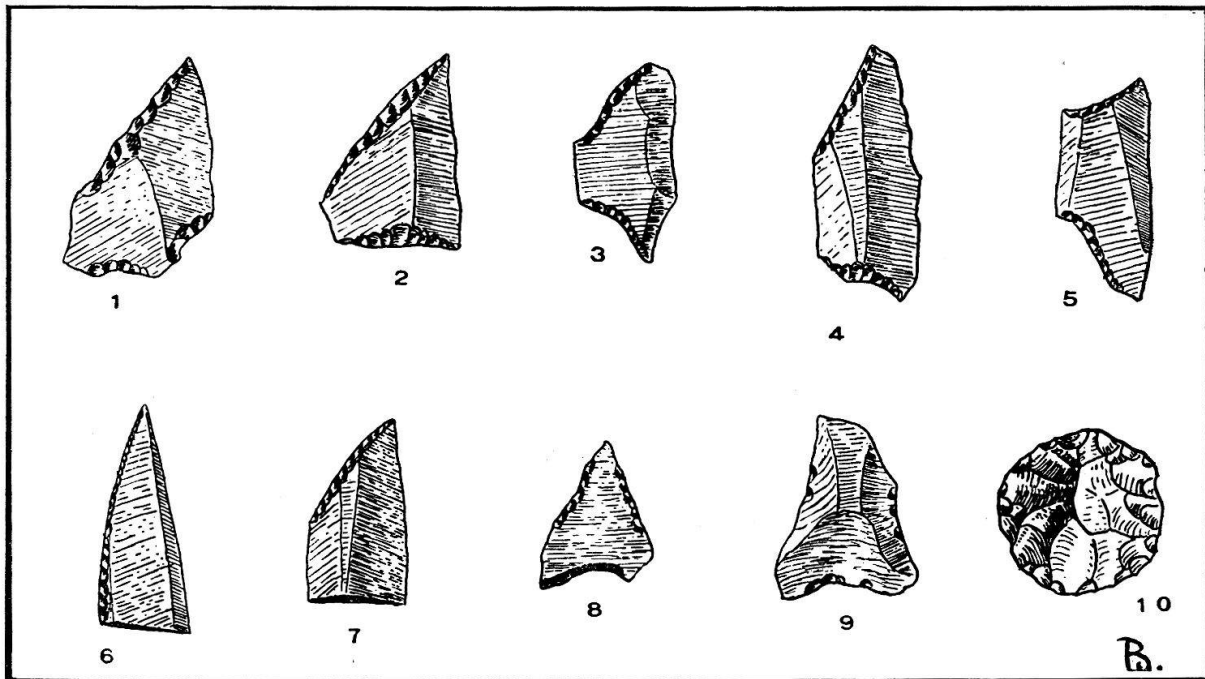


Fig. 6. Niveau III. Col des Roches. Silex géométriques (1 à 9), Grattoir circulaire (10).
Echelle: $\frac{1}{1}$. Dessins de L. Reverdin.

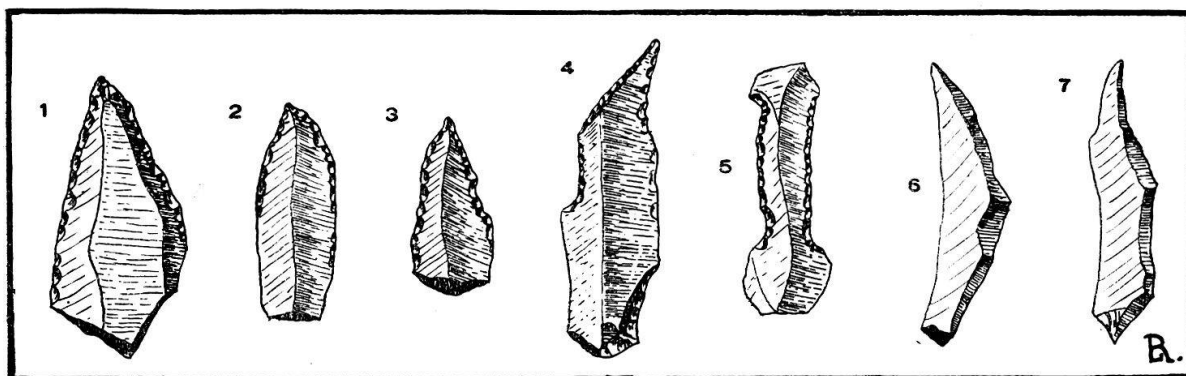


Fig. 7. Niveau III. Col des Roches. Pièces particulières. Echelle: $\frac{3}{4}$.
Dessins de L. Reverdin.

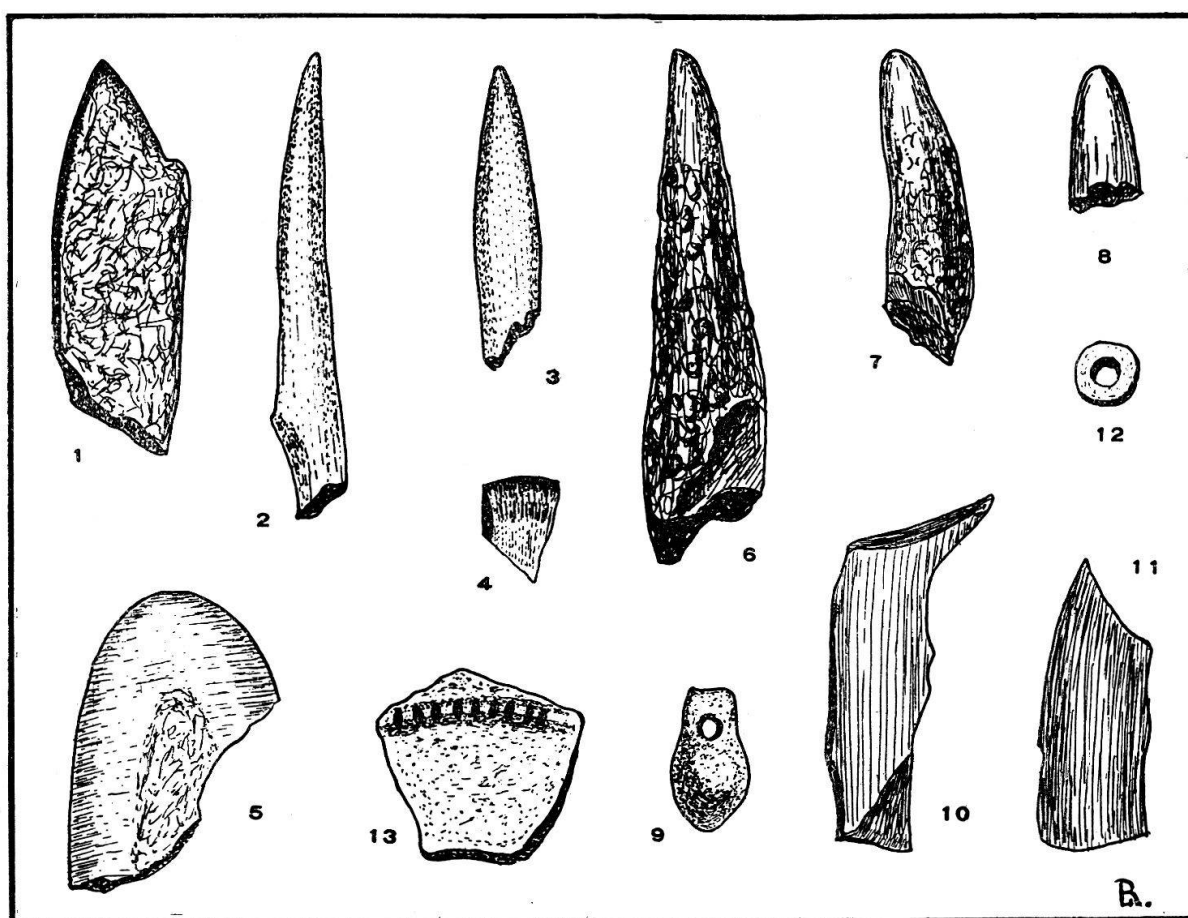


Fig. 8. Niveau III. Col des Roches. Pièces en os (1 à 5), en bois de cerf (6 à 8),
dent perforée (9), éclats de défense (10 à 11), perle en stéatite (12), tesson décoré (13).
Echelle: $\frac{3}{4}$. Dessins de L. Reverdin.

Eclats pointus (Fig. 5): Nous avons figuré une série d'éclats d'aspect divers qui se terminent par une pointe, bien que ces pièces ne soient pas retouchées. Lorsqu'on dispose ces pièces sur leur face plane on constate que la pointe est dirigée tantôt à gauche (1 à 10), tantôt à droite (11 à 19).

Pièces géométriques (Fig. 6): Ce niveau III a livré une série très intéressante de pièces à contours géométriques, du type tardenoisien. Nous avons pu mettre de côté neuf de ces pièces que nous avons représentées en grandeur naturelle. Les cinq premières (1 à 5) font partie d'un même groupe, à deux extrémités retouchées, avec cette différence que trois d'entre elles sont à une seule arête (1, 2, 3) et deux à deux arêtes (4, 5). On peut aussi remarquer que l'un des bords qui est droit (1, 2) tend à s'incurver pour donner naissance à une pointe (3, 4, 5). Une autre pièce est d'une finesse remarquable et se termine par une pointe très aiguë (6); ainsi que dans la pièce suivante (7) son petit côté n'est pas retouché. Bien que beaucoup moins typiques, les deux dernières pièces (8, 9) doivent également rentrer dans cette série, à moins qu'il ne faille les considérer comme des ébauches de petites pointes de flèche. C'est, croyons-nous, la première fois qu'on signale en Suisse une série aussi complète d'instruments de ce type, provenant d'un niveau bien déterminé.

Pièces particulières (Fig. 7): Nous avons groupé dans cette figure quelques pièces isolées intéressantes. Ce sont: trois véritables pointes terminales, régulières et bien retouchées (1, 2, 3); une lame terminée par une pointe légèrement oblique à droite, très finement retouchée (4); une pièce très curieuse formée d'une lamelle présentant un talon et des bords à retouches perpendiculaires, dont l'extrémité opposée au talon est également élargie (5); son aspect rappelle un peu celui de certaines pièces du Dickenbännli (Olten); enfin deux espèces de pointes, non retouchées, qui semblent bien avoir été obtenues à partir d'un nucléus, leurs faces étroites présentant des enlèvements analogues à ceux que l'on rencontre sur la base des nuclei (6, 7).

Industrie osseuse (Fig. 8 et 9): Ce niveau III a livré quelques pièces osseuses travaillées. Ce sont: un large fragment, taillé dans un morceau de diaphyse, très nettement poli en pointe à une extrémité (1); une baguette osseuse polie en poinçon (2); l'extrémité d'une pointe, très bien travaillée et polie, en os (3); l'extrémité d'un large lissoir en os, bien poli (5); un fragment de ciseau en os qui a subi l'action du feu (4); quatre à cinq morceaux d'andouillers de cerf dont les extrémités paraissent bien avoir subi une action de polissage soit humaine, soit due à des causes naturelles (6, 7, 8); cinq à six fragments de dents de sanglier, aux formes particulières, qui ont fort bien pu être utilisés par l'homme, sans que l'on puisse dire si ces cassures sont intentionnelles ou naturelles (10, 11), enfin, une belle pendeloque faite d'une racine de dent perforée (9). Nous avons également représenté (**Fig. 9**) un beau lissoir de 0,16 m de long sur 0,03 m de large, dont l'extrémité est malheureusement un peu endommagée. Il a été confectionné d'un métapode de bovidé, vraisemblablement, fendu dans sa longueur non dans le plan de symétrie comme c'est généralement le cas, mais dans le plan perpendiculaire à ce dernier; la gorge centrale, sur une des faces, n'est que le reste de la cavité médullaire naturelle.

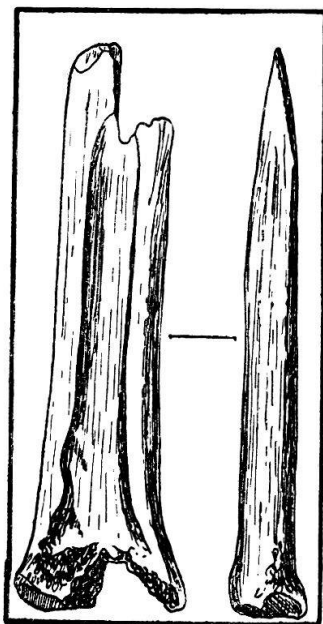


Fig. 9. Niveau III. Ciseau en os. Echelle: $\frac{3}{8}$.
Dessins de L. Reverdin.

Poterie et Divers (Fig. 8): Ce niveau a également livré quelques tessons de poterie, dont un à mamelon, et un fragment de bord de vase muni d'une décoration consistant en une légère saillie incisée de traits plus ou moins parallèles (13); une petite perle discoïdale (12), en stéatite, analogue à celles rencontrées dans les niveaux inférieurs des stations néolithiques lacustres; un certain nombre de petits galets arrondis, qui ont certainement été apportés là, ainsi qu'un morceau d'ocre rouge. Bien que ces petits galets ne portent pas de traces de couleur actuellement, on peut se demander, vu la présence de l'ocre, s'ils n'en ont jamais porté.

Avant de passer aux niveaux suivants, nous devons encore mentionner que M. Piroutet, dans sa publication (4), signale la présence de poterie avec anses véritables, dès la base de ce niveau III ou D, anses semblables à celle dont nous avons parlé à propos du niveau I.

Niveau III:

Ce niveau, dans les fouilles de M. Vouga, est formé par une couche stérile de cendre et de petit gravier de 0,05 m; il doit correspondre au niveau E de M. Piroutet qui comprend une couche de groise stérile d'une épaisseur de 0,30 m.

Niveau IV:

Ce niveau d'une épaisseur de 0,50 m est formé des mêmes matériaux que ceux du niveau III; des infiltrations de cendre mêlée de graviers s'y rencontrent à maintes reprises, sans jamais former une strate régulière.

L'outillage (**Fig. 10**) beaucoup moins abondant ne renferme aucune trace de poterie. M. Vouga a récolté environ 120 silex, dont 90 ne sont que des éclats

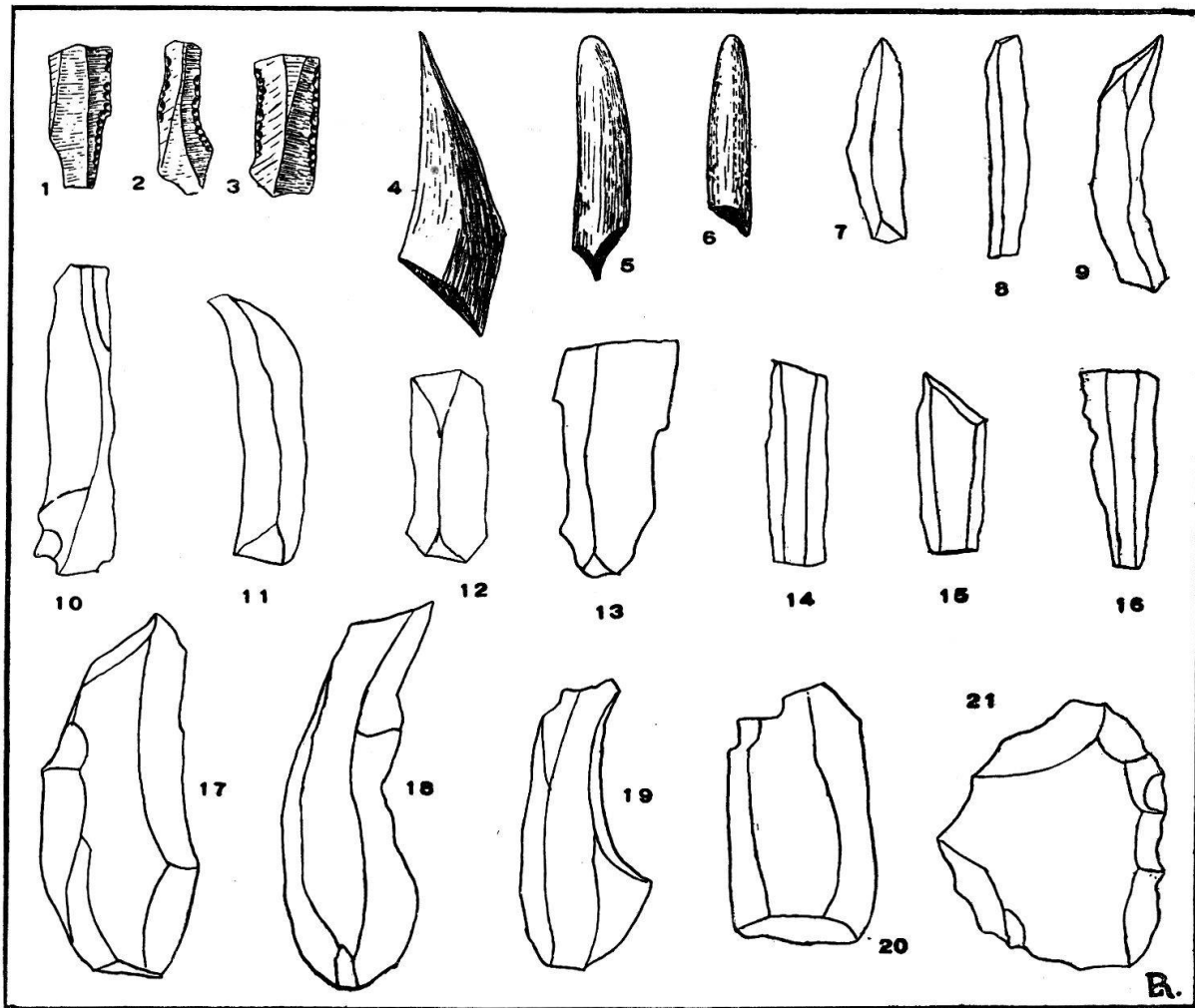


Fig. 10. Niveau IV. Col des Roches. Echelle: $\frac{3}{4}$.
Dessins de L. Reverdin.

informes. Sur les 28 pièces inventoriées trois seulement sont des lamelles retouchées (1, 2, 3), les autres sont soit des lamelles (7 à 12, 14 à 16) soit des lames brutes d'aspect très irrégulier (13, 17 à 21). La proportion des lames paraît être plus grande que celle des lamelles.

Ce niveau a encore livré un fragment de dent de sanglier appointi (4), une terminaison d'andouiller polie (5) et un fragment de poinçon en os (6).

Niveau V:

Il est formé d'une couche de 0,30 m de groise jaunâtre montrant par places des traces de feu. Il n'a livré que quelques rares ossements et de non moins rares silex (**Fig. 11**), au nombre d'une vingtaine, dont deux seulement sont travaillés, soit une lame à extrémité tronçonnée (1) et une lamelle à pointe retouchée (2). Les autres pièces ne sont que des éclats (4 à 11) plus ou moins irréguliers, analogues à ceux du niveau IV. Mentionnons aussi une extrémité d'andouiller polie (3).

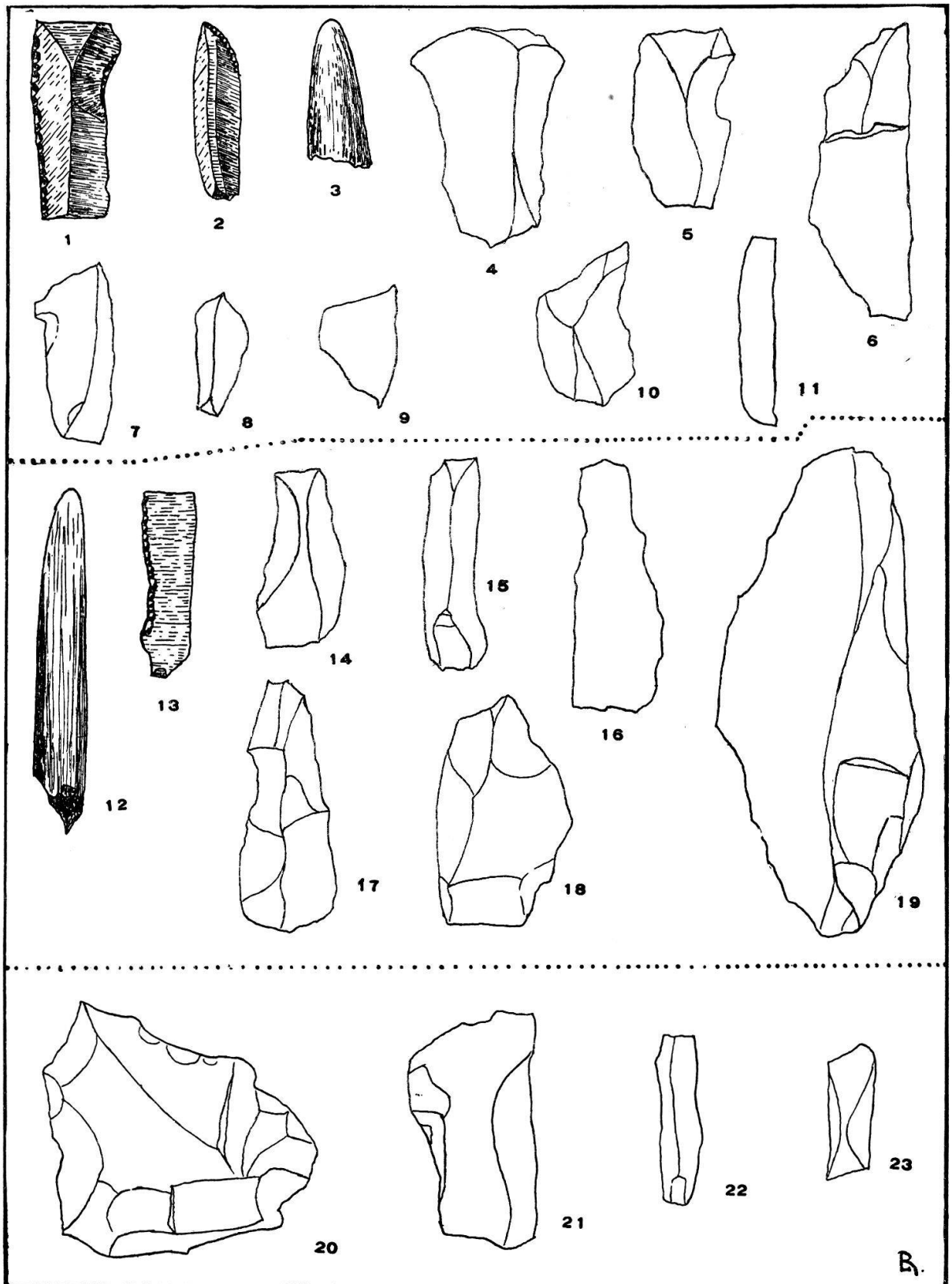


Fig. 11. Niveau V (1 à 11), niveau VI (12 à 19), niveau VII (20 à 23).

Col des Roches. Echelle: $\frac{3}{4}$.

Dessins de L. Reverdin.

Niveau VI:

Il est formé d'une couche de cendre mélangée de graviers dont l'épaisseur varie beaucoup, au point de passer de 0,15 m près du bord est de l'abri à rien du tout au bord ouest où cette couche se fond dans la couche IV, la couche V faisant également défaut dans le bord ouest.

Il a livré une quarantaine de pièces en silex (**Fig. 11**), dont sept ont été inventoriées séparément, les autres n'étant que des éclats. Une seule lamelle présente des retouches (13); les six autres pièces (14 à 18) sont encore des lames plutôt larges et même très large et grande (19). A signaler une belle pointe en os, malheureusement cassée, fort bien travaillée (12).

Niveau VII:

Ce niveau comprend une couche d'une épaisseur de 0,40 m formée par des cendres et présentant dans son milieu une strate de groise stérile atteignant parfois 0,10 m. Cette dernière couche de groise semble, vers le milieu de l'abri, reposer sur le rocher primitif. Ce dernier niveau n'a livré que quatre silex consistant (**Fig. 11**) en un gros éclat (20), une large lame (21) et deux lamelles (22, 23).*

La comparaison des deux stratigraphies a montré que l'ensemble des niveaux IV à VII, dont l'épaisseur est de 1,35 m, doit correspondre au niveau F de M. Piroutet (4). D'ailleurs, d'après un premier examen de l'industrie et des conditions stratigraphiques, M. Vouga était arrivé également à la conclusion que ces quatre dernières couches pouvaient fort bien être ramenées à une même culture (5).

L'outillage du niveau F a été beaucoup plus riche et a livré entre autres, d'après la publication de M. Piroutet: une sorte de pointe de sagaie en os, bien polie, à section ovale, et dont la partie basilaire paraît avoir été taillée en double biseau; des lissoirs et d'assez nombreux «sifflets» faits d'une phalange d'animal, ainsi que des éclats d'os, plus ou moins allongés, paraissant avoir été appointés.

L'industrie lithique comprend de très nombreuses petites lames étroites et lamelles, d'aspect magdalénien; des lames à encoches très fréquentes; de petites lames pointues portant sur leurs deux bords une retouche abrupte; deux pointes tardenoisienne; des petits galets plats à encoches opposées sur leurs bords allongés (poids de filet).

M. Piroutet signale encore, provenant de ce niveau, un assez gros galet dont une face plate est complètement enduite uniformément de couleur rouge. Cette assise ne lui a, par contre, livré également aucun tesson de poterie.

* Toutes les pièces figurées font partie de la collection du matériel du Col des Roches conservée au Musée historique de Neuchâtel. M. le lieutenant Chapuis a conservé chez lui, à Morteau, le matériel qu'il avait découvert. Le Musée du Locle et le Musée National de Zurich possèdent également quelques pièces du gisement.

III. Faune.

Nous avons dressé, dans le tableau ci-dessous, la liste des espèces rencontrées dans les divers niveaux des fouilles de M. Vouga, en indiquant pour chacune d'elles le nombre des ossements recueillis.

	Niveaux	0	I	II	III	IV	V	VII
Cerf		24	16	6	145	5	2	3
Elan		0	3	0	1	0	0	0
Boeuf		1	0	3	8	0	0	0
Chèvre ou Mouton . .		3	1	2	11	0	0	1
Sanglier		0	1	6	2	0	0	0
Cochon		0	0	0	34	0	0	0
Ours		0	1	5	17	1	1	1
Loup		1	0	0	1	0	0	0
Renard		0	0	0	2	0	0	0
Martre		1	0	0	0	0	0	0
Putois		0	0	1	0	0	0	0
Blaireau		0	0	0	1	0	0	0
Batraciens		15	8	0	50	30	0	0
Oiseau		0	0	0	0	1	0	0

De son côté M. J. Favre, du Muséum de Genève, a bien voulu se charger de la détermination des mollusques :

	Niveaux:	0	I	II	III
<i>Oxychilus cellarius</i> (Müll.)		1 ex.	0	0	0
<i>Vitrea diaphana</i> (Stud.) var. <i>subrimata</i> (Reinh.)		1 ex.	0	1 ex.	0
<i>Euconulus fulvus</i> (Müll.)		1 ex.	0	0	0
<i>Goniodiscus rotundatus</i> (Müll.)		plus. ex.	3 ex.	0	5 ex.
<i>Arianta arbustorum</i> (L.)		2 ex.	1 ex.	1 ex.	3 ex.
<i>Cochlicopa lubrica</i> (Müll.) var. <i>locardi</i> (Poll.)		1 ex.	0	0	0
<i>Limnaea truncatula</i> (Müll.)		1 ex.	0	0	0
<i>Helicodonta obvoluta</i> (Müll.)		0	1 ex.	0	1 ex.
<i>Chilotrema lapicida</i> (L.)		0	0	1 ex.	0
<i>Clausilia ventricosa</i> (Drap.)		0	0	2 ex.	0
<i>Vallonia costata</i> (Müll.)		0	0	0	1 ex.

Il est à remarquer que ce matériel n'a livré aucun reste d'une faune froide, même pour les niveaux inférieurs IV à VII. L'absence totale du cheval et du chien, si elle correspond bien à la réalité, nous conduit à faire remonter cette faune dans une phase reculée du Néolithique. La faune malacologique est banale et n'offre rien de particulier, toutes ces espèces de mollusques se rencontrant encore actuellement.

De son côté, M. Piroutet (1. 4) a reconnu, dans la faune recueillie à la base du niveau O ou A, une calotte supérieure d'un crâne de chamois, ce qui tendrait à démontrer, d'après lui, que cet animal a vécu encore dans les hautes chaînes du Jura pendant une partie au moins de l'âge de la pierre polie.

IV. Conclusions.

M. Piroutet a estimé que le niveau inférieur F, sans poterie, devait être attribué à l'Azilio-Tardenoisien (2), et que les deux couches supérieures B et D devaient être contemporaines du niveau le plus ancien du Néolithique lacustre, autrement dit, remonter au Néolithique ancien selon la classification de M. Vouga.

De son côté, M. Vouga a indiqué que le niveau supérieur I ou B présentait des affinités avec le Néolithique inférieur ou ancien d'une part, ou avec le Néolithique moyen d'autre part. Il s'est demandé s'il ne s'agissait pas d'un Néolithique terrestre tout différent du Néolithique lacustre, ou si même ce niveau ne devait pas être attribué à l'âge du Bronze (5).

Lorsque, comme nous venons de le faire, on met en regard d'une part les résultats fournis par les fouilles de M. Vouga et d'autre part ceux publiés par M. Piroutet, soit au point de vue stratigraphique soit au point de vue des outillages, on reconnaît l'existence d'au moins trois niveaux archéologiques bien distincts.

Il est à remarquer qu'aucun de ces niveaux ne possède une industrie caractéristique qui permette de les classer chronologiquement d'une manière certaine, pour le moment.

Le niveau inférieur, comprenant les couches IV à VII ou la couche F, sans aucune trace de poterie, peut être qualifié, semble-t-il, de mésolithique, à affinités tardenoisienne certaines et à réminiscences aziliennes douteuses.

Les niveaux moyen (III, D) et supérieur (I, A) doivent être classés dans le Néolithique, mais il est bien difficile d'en préciser pour l'instant les horizons exacts.

Le niveau moyen (III, D) quoique livrant déjà de la poterie avec petites anses véritables, présente un caractère archaïque par son industrie lithique, à faciès plutôt ancien et à réminiscence tardenoisienne.

Le niveau supérieur (I, B) peut être nettement séparé du précédent. Son outillage lithique en est bien différent, comme nous l'avons fait remarquer, et se distingue, entre autres, par la présence de pointes de flèche. Il est d'ailleurs séparé du niveau moyen par une assise stérile de 0,20 à 0,30 m.

Seules de nouvelles fouilles dans les abris ou les grottes de la région du Jura neuchâtelois nous permettront d'apporter plus de précisions au sujet du synchronisme de ces divers niveaux avec ceux que nous connaissons du Néolithique lacustre.

Bibliographie.

1. M. Piroutet: Sur la persistance du Chamois au Néolithique dans la Chaîne du Jura. CR. sommaire des séances de la Soc. Géol. de France. 1927, p. 183—184.
2. M. Piroutet: Quelques observations sur le climat, le régime des eaux ainsi que sur la faune et la végétation du Jura au Robenhausien. CR. sommaire des séances de la Soc. Géol. de France. 1927, p. 185.
3. A. Jeannet: La station du Col des Roches. „Feuille d’Avis des Montagnes” No 287, 9. XII. 1927.
4. M. Piroutet: Contribution à l’étude du Robenhausien ancien dans les hautes montagnes du Doubs. Bull. Soc. Préhist. française. T. XXV, 1928, p. 124—128.
5. P. Vouga: Rapport sur les fouilles au Col des Roches. Bull. Soc. suisse de Préhist. T. XX, 1928, p. 105—106.